

À l'attention de

Christine Morata, Inspectrice Saint-Denis 1

Xavier Malleville, inspecteur Saint-Denis 2

Nathalie Quenum, inspectrice Saint-Denis 3

Saint-Denis, le 10/05/2020

Objet : volontariat des collègues professeur·es des écoles et concertation des équipes.

Mesdames les Inspectrices, Monsieur l'Inspecteur,

A l'occasion du groupe de travail faisant suite à l'alerte sociale portée par plusieurs syndicats, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a déclaré que la reprise en présentiel se ferait sur la base de volontariat. Il a précisé que les personnels qui ne souhaitaient pas reprendre en présentiel continueraient leurs missions pédagogiques en télé-travail, sans avoir à justifier ce choix.

Or, vous n'avez pas prévenu les enseignant·es de cette décision s'inscrivant sur la base du volontariat. Au contraire, vous leur avez dit que s'ils ne continuaient que le télé-travail, ils devaient le justifier en vous adressant des documents, le tout dans un cadre stricte.

Vos velléités d'obliger les collègues à être présent·es sur leur école (excepté·es ceux et celles ayant des enfants de moins de 16 ans, étant à risque ou s'occupant de personne à risque) ne rentrent pas dans le cadre fixé par le DASEN dans le cadre du Groupe de Travail du 6 mai 2020 et allant jusqu'au 2 juin.

Nous vous demandons de communiquer au plus vite un rectificatif aux enseignant·es, afin de leur préciser qu'ils peuvent choisir librement de travailler en présentiel ou en télé-travail. Il sera alors également nécessaire de préciser que les enseignant·es ont le droit de changer de décision à tout moment tant que la continuité pédagogique est maintenue.

Lors de l'audience du Maire avec les représentant·es du travail le lundi 4 mai, celui-ci a répété plusieurs fois que les écoles n'ouvriraient que si cela s'inscrivait dans un dispositif individualisé par les équipes de chaque école. A ce jour, vous prenez des décisions sans concerter et sans informer les équipes. C'est sur la page facebook du Maire que les enseignant·es ont découvert si leur école ouvrait ou pas le 18 mai ! Vous créez un dispositif commun pour toutes les écoles, loin des conditions émises par le Maire pour la réouverture de certaines écoles.

Nous vous rappelons qu'il ne peut pas être demandé aux enseignant·es de déplacer le mobilier ni d'agencer leurs tables pour respecter les mesures sanitaires. Cela ne s'inscrit pas dans le cadre de leurs missions.

Le danger sanitaire étant toujours réel, nous ne pouvons que solliciter votre bienveillance quant à la considération que vous porterez aux avertissements et réserves émis dans ce courrier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré·es Mesdames les Inspectrices et Monsieur l'Inspecteur de notre profond attachement au service public d'Éducation.

Le syndicat SUD éducation 93 - Section locale Saint-Denis